

d'avis qu'il y a des avantages à concentrer essentiellement en un seul endroit la fonction recherche et développement, sur la base de facteurs liés aux économies extérieures et aux économies d'échelle, les entreprises sous contrôle étranger au Canada ont consacré des sommes considérables à acheter des innovations technologiques de leurs sociétés mères. Il est évident que ces transferts de technologie intra-groupe ont été bénéfiques pour le pays. Toutefois, il nous faut continuer d'encourager l'innovation au Canada même pour maintenir notre compétitivité sur le plan international et notre bilan au chapitre des exportations.

Que pouvons-nous faire? Nous devons, d'une façon générale, entretenir un climat d'investissement qui soit sain. Comme vous le savez, le gouvernement a annoncé son intention de réviser le processus d'examen de l'investissement étranger, à la fois pour attirer de nouveaux investissements et pour réduire le champ de ceux qui sont soumis à l'examen.

Nous devons, d'autre part, maintenir un climat économique et fiscal propice à la poursuite des activités de recherche et de développement au Canada. Des études ont révélé que l'environnement canadien, tout particulièrement avec ses programmes de mesures stimulantes, est très concurrentiel. Toutes les sociétés établies au Canada, qu'elles soient étrangères ou canadiennes, peuvent tirer profit des occasions qui se présentent. Pour ce qui est des sociétés étrangères, tant les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (que vous retrouvez dans votre documentation) que les lignes directrices promulguées par le gouvernement fédéral vers 1975 les encouragent à acquérir une capacité autonome d'innovation technologique dans le cadre de leurs activités au Canada, celles-ci devant englober le développement de la recherche, ainsi que des travaux d'ingénierie, de conception industrielle et la préproduction.

Conclusion

Cette revue détaillée du contexte multilatéral, bilatéral et national au sein duquel se produisent les transferts de technologie soulève certaines questions fondamentales qu'il faudrait garder présentes à l'esprit tout au cours des discussions que nous aurons aujourd'hui.

D'abord, comment pouvons-nous le mieux assurer la libéralisation du commerce et étendre la portée des règles commerciales de façon à promouvoir le transfert international de technologie?

Deuxièmement, comment pouvons-nous le mieux maintenir et accroître notre accès aux marchés des États-Unis?

Troisièmement, quelles mesures nationales peuvent le mieux promouvoir, sur le plan international, le caractère concurrentiel des firmes canadiennes qui travaillent à développer des techniques et à en assurer le transfert?

Quatrièmement — et c'est peut-être là la question la plus stimulante pour les membres de la profession juridique —, étant donné leur prolifération, quelle force et quel effet les déclarations, les codes non contraignants, les engagements convenus à l'échelle multilatérale, etc., ont-ils en droit? Y a-t-il une séparation nette entre le droit et les politiques?